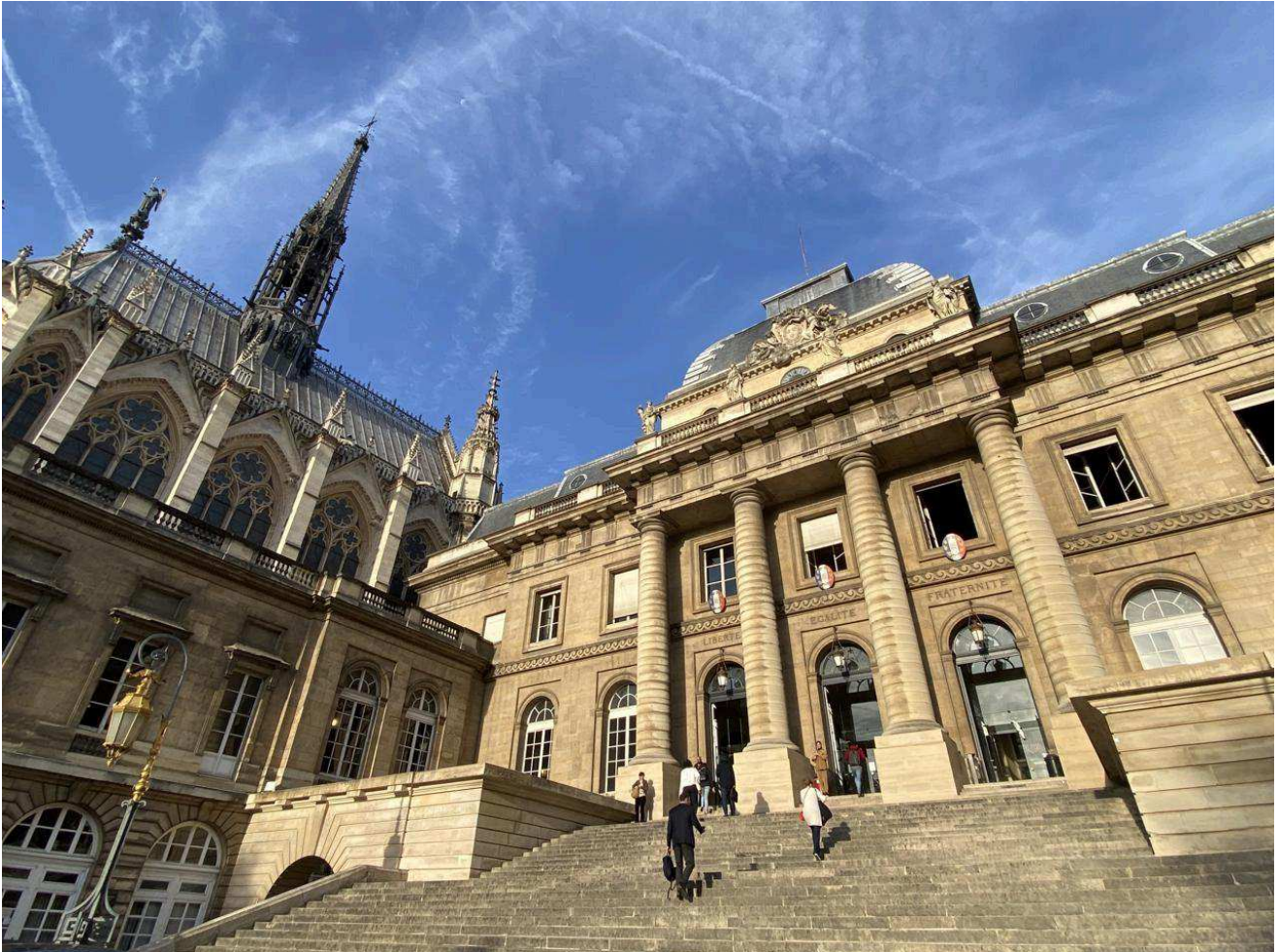


L'assassinat de Samuel Paty, le « mensonge » de la collégienne... L'ex-principale témoigne au procès



La Cour d'appel de Paris où se tient le procès. Philippe Mirkovic / Ouest-France

L'ancienne principale du collège de Conflans-Sainte-Honorine a témoigné ce mardi 12 novembre au procès de huit personnes jugées pour leur implication présumée dans l'assassinat du professeur d'histoire-géographie. Elle a raconté les réactions aux cours de l'enseignant et les effets de la campagne de haine sur les réseaux sociaux qui a précédé le crime.

Quand elle est prévenue par la police de l'assassinat de Samuel Paty, peu avant 17 h, le 16 octobre 2020, elle est restée « **sidérée** » dans son bureau. Le collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) s'était vidé dix minutes avant ce vendredi de départ en vacances. « **Je me rappelle m'être adossée au mur et avoir glissé pendant quelques minutes en me disant que ce**

n'était pas possible que ça arrive », a raconté au [procès de l'attentat](#), ce mardi 12 novembre, l'ex-principale de l'établissement où exerçait le professeur d'histoire-géographie.

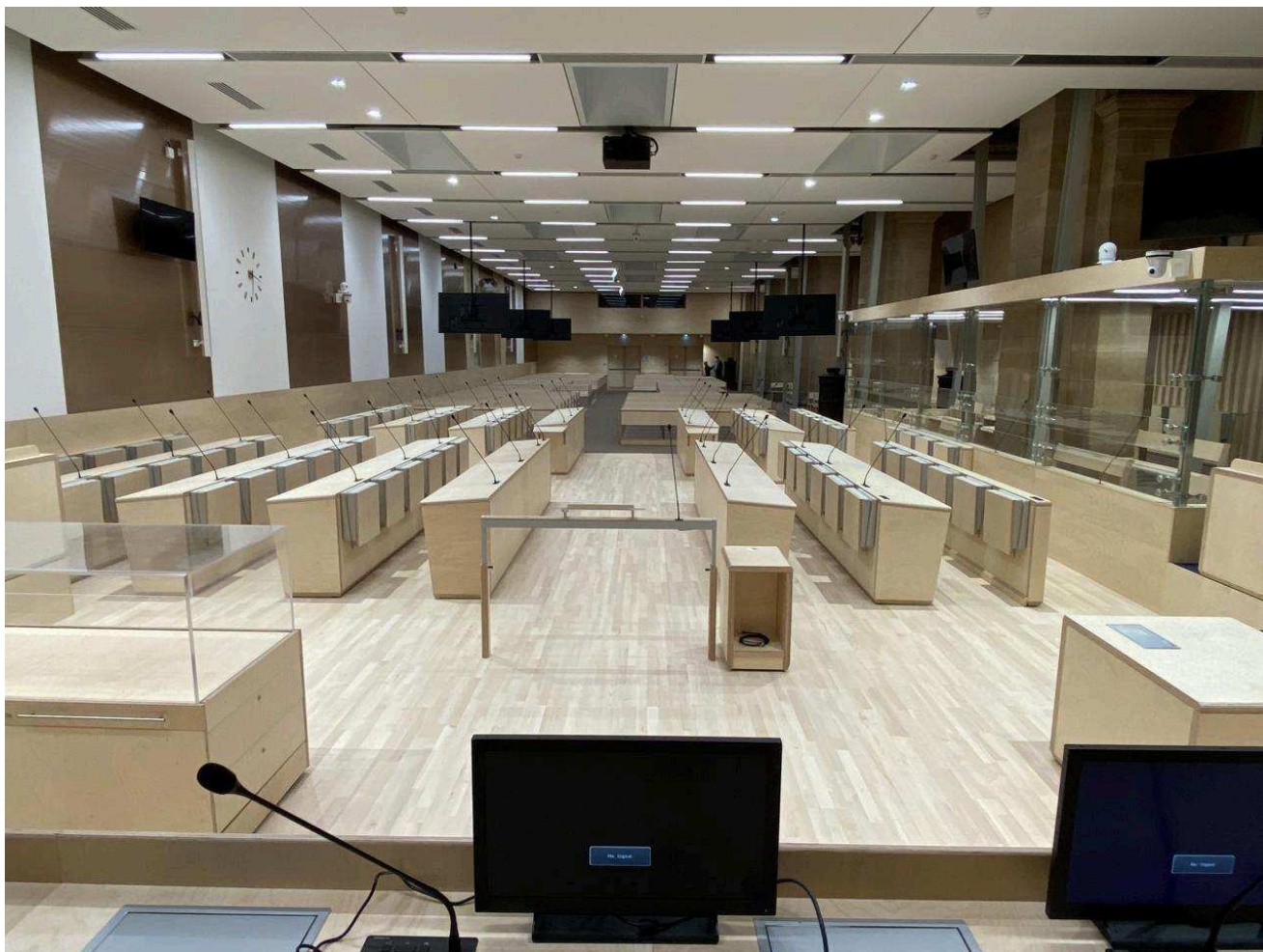
En rentrant à pied chez lui, Samuel Paty a été suivi par Abdoullakh Anzorov, islamiste radical de 18 ans qui l'a poignardé et décapité. Revendiquant aussitôt sur les réseaux sociaux « **avoir vengé le prophète** », avant d'être abattu par des policiers qu'il avait aussi menacés. Ce Tchétchène radicalisé, qui vivait à Évreux, avait ciblé l'enseignant qui faisait l'objet d'une campagne de cyberharcèlement après une leçon d'Éducation morale et civique consacrée à la liberté d'expression. Un cours dispensé à des classes de 4e les 5-6 octobre 2020 et durant lequel il a montré des caricatures du prophète tirées du journal satirique *Charlie-Hebdo*.

« Hermétiques au dialogue »

Une élève, qui était pourtant absente, l'a accusé ensuite de discrimination envers les musulmans. Son mensonge a néanmoins été relayé par son père, Brahim Chnina. Et par un militant islamiste, Abdelhakim Sefrioui, qui avait traité le professeur de « **voyou** » et réclamé son renvoi de l'Éducation nationale.

Dans une déclaration spontanée, l'ancienne principale, Audrey F., a retracé la polémique naissante après les vidéos accusatrices qui tournaient sur internet. « **S'il n'y avait pas eu ces vidéos, il n'y aurait pas eu de sujet** », a souligné celle qui avait vite reçu le père de la collégienne qui a menti, accompagné de Sefrioui, tous deux alors « **hermétiques au dialogue** », à « **toute explication** ».

Un professeur « consciencieux, volontaire et enthousiaste »



La salle des grands procès, à la cour d'appel de Paris, où se tient l'audience jusqu'au 19 décembre. Philippe MIRKOVIC / Ouest-France

Ayant « **réservé sa parole à la cour d'assises spéciale** », le témoignage d'Audrey F. était attendu. Le public était d'ailleurs nombreux dans [la salle des « grands procès »](#). Là où la cour d'assises spéciale de Paris juge depuis une semaine les deux hommes [accusés](#) d'avoir orchestré la campagne de haine sur les réseaux sociaux, ainsi que six autres accusés.

L'ancienne principale a notamment évoqué comment elle a « **découvert le mensonge** » de la collégienne, puis a « **échangé quotidiennement** » avec [Samuel Paty](#), professeur « **sérieux, consciencieux, volontaire et enthousiaste** » qui était « **très embêté de la situation** ». Elle a détaillé aussi les nombreux contacts avec des parents d'élève, les autorités (académiques et police). Ainsi que les menaces reçues visant [Samuel Paty](#) et l'établissement. En soulignant enfin son « **inquiétude grandissante** » au fil des jours.

« Ce serait reculer que de rester chez moi », a dit [Samuel Paty](#)

Lors du dépôt de plainte avec l'enseignant au commissariat de [Conflans-Sainte-Honorine](#), le mardi 13 octobre, elle lui a parlé « **d'une protection fonctionnelle ou de la possibilité qu'il reste**

chez lui. Je n'avais pas l'autorité pour lui imposer, a précisé l'ex-principale. Mais je lui ai demandé ce qu'il en pensait. Il m'a répondu : « Ce serait reculer que de rester chez moi ».

Quand un policier l'a appelé le 16 octobre 2020 sur son portable pour lui dire « **que quelque chose d'horrible vient de se produire** », elle a « **tout de suite pensé à monsieur Paty** ». « **J'ai le terme de « fatwa » qui me vient** », a ajouté celle qui ne « **pourra pas avancer tant que les personnes jugées ne seront pas désignées coupables** ». « **Je ne vais pas voir de psy, ajoute-t-elle. Depuis 4 ans, je me suis réfugiée dans mon travail. Je me dis que s'il y a une justice, peut-être que je vais réussir à avancer.** »

Philippe MIRKOVIC.